

\* \* \* \* \*  
- - - - -

L'an deux mil dix-huit, le 26 février 2018, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 20 février 2018 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : M, HENRY, Maire, Mme SANGUINE, Mme SELIMBAYE, M. FAUBET, BOULET, CLAVERIN Adjoints, Mmes BOBINEAU, DAVID, BERTOT, Mr FAUBET, M. DUBREUILH, VIEIRA, SICHE-CADET

Pouvoirs : Mme COLAS pouvoir à Mme Emilie FAUBET  
Mme BULLIDO pouvoir à M Benoit FAUBET,

Absents excusés :  
Mme SENAC, M. DERAIN, M. CHOLET, Mr LE CLAIRE,

Secrétaire de séance : Mme Emilie FAUBET

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité.

A la demande de Mr Dubreuilh il est rajouter au dernier compte rendu ceci :

« Concernant le courrier de Mr Chapus :  
il ne suffit pas d'envoyer un courrier pour obtenir la construction d'un skate parc notamment compte tenu du coût.  
Qu'il existe des permanences jeunes pour étudier toute demande...  
Et que par ailleurs depuis le mois de juin 2017 où Mme David a fait parvenir une pétition de quelques jeunes sur cette même demande, aucun jeune ne s'est déplacé pour étudier cette demande malgré les nombreuses permanences jeunesse organisées chaque mois sur la Commune. Rappeler également que Mr Vieira avait également proposé de rencontrer ces jeunes en octobre et qu'à ce jour il n'a rencontré personne... »

### **1 – Ecole : Eventuel passage à 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019**

Mr le Maire informe que le prochain d'école en date du 12 mars aura à se prononcer sur ce passage à 4 jours où le maintien à 405 jours,

Cette décision doit être prise conjointement avec la mairie, c'est pourquoi nous sommes en train de travailler dessus, ce passage aura pour conséquence de réorganiser l'école (Atsem, m ménage, périscolaire et ALSH avec la Cali,

Aujourd'hui rien n'est encore décidé, ce qui est sûr c'est que nous allons perdre le fond d'amorçage à savoir environ 16000€

Une réunion de concertation, à l'initiative de la municipalité est organisée le 05 mars en présence des enseignants, de la commission école et les RPE.

### **2- 2018-09 : Convention Avi-Conseil**

Mr le Maire informe le conseil qu'il reste encore beaucoup de projet à monter et notamment des études et mapa, considérant que les services municipaux manquent déjà de temps, il propose d'externaliser ce service via une convention de prestation telle que propose le cabinet AVI-CONSEIL,

Cette convention de prestations de conseil a pour objet d'élaborer à notre demande des missions d'étude, expertise, audit, diagnostic, assistance et accompagnement dans les domaines de voirie, de l'aménagement et de l'urbanisme pour 47 € HT de l'heure à hauteur de 300h.

Cette prestation remplace l'ATESAT qu'assurait les services de l'Etat comme appui technique aux communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de retenir la proposition d'Avi -Conseil
- Autorise Mr le Maire à signer ladite convention,
- Dit qu'il inscrira les crédits au BP 2018,

### **3 – 2018-10 : CALI : Convention d'encaissement des recettes Accueil de Loisirs sans Hébergement**

Mr le Maire expose au Conseil municipal que la commune disposant d'une régie de recettes, elle perçoit les paiements des familles concernant le périscolaire, la cantine et les règlements pour les journées ALSH qu'elle reverse à la Cali via cette convention.

Cette convention a donc pour objet d'autoriser la commune à percevoir le paiement des activités de l'ALSH (dans le cadre de la régie de recettes) et d'en reverser le produit à la CALI.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

### **4 – 2018-11: Approbation de la modification des statuts de la CALI suite à l'intégration de la compétence GEMAPI**

La Cali exerce les compétences obligatoires énoncées par l'article L5216-5 du CGCT, depuis le 1er janvier 2018, est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement et au 1er janvier 2020, en matière d'assainissement.

Afin d'exercer de plein droit ces compétences facultatives et obligatoires au lei et place des communs membres, chacun des conseils municipaux doivent approuver la modification des statuts de la Cali afin d'y inclure ces nouvelles compétences.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de la Cali annexés
- Demande à Monsieur le Préfet de la Gironde, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

### **5- 2018-12 : Lancement appel d'offres marché de restauration scolaire**

Mr le Maire rappelle au conseil que le contrat pour la restauration scolaire prendra fin le 07 juillet 2018, il faut donc relancer une consultation soit pour le 08 juillet voir le 01 septembre 2018 si la Cali accepte de prendre en charge la restauration de cet été sur l'ALSH.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à lancer le Mapa et à signer les documents nécessaires,

### **6-2018-13 : Lancement appel d'offres marché des menuiseries du réfectoire**

Afin de réaliser le changement des menuiseries du réfectoire courant été 2018, le conseil municipal à l'unanimité é autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer les documents ad hoc.

### **7-2018-14 : Aménagement de la mairie : budget d'ameublement**

Mr le maire informe le conseil municipal que dans le marché des travaux de l'extension et la restructuration la mairie, il était prévu le mobilier du secrétariat uniquement.

Par conséquent nous avons lancé une consultation concernant l'ameublement pour la salle du conseil municipal, le bureau de Mr le Maire celui de la secrétaire générale et du responsable des services techniques et de la police.

Au vu des quatre consultations, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendra de prévoir au budget un BP de 20 000€, puis présente les différentes propositions.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal accepte de retenir la proposition la mieux disante du cabinet 2TVIA, spécialiste en aménagement de bureaux pour un montant globale de 15500€.

### **8-2018-15 : Organisation des archives communales**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que :

Vu les lois réglementant les archives publiques, sur l'accès aux documents administratifs, sur le tri et la conservation des archives communales, il convient à la commune d'organiser une bonne gestion des archives.

Considérant le volume des archives actuelles et le caractère chronophage, il est proposé au conseil municipal d'externaliser la prestation

Devis Codexia : 13 200€ TTC

Devis CDG33 : 8 550€

Il faudra rajouter les étagères de stockage Codexia propose un devis à 3 360€ TTC, on pourra peut-être les acheter et les poser par les services techniques, Mr Faubet verra avec la société qui a fourni les rayonnages aux ateliers

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition du CDG33 et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires.

### **Questions diverses**

Mr le Maire donne lecture du projet de BP 2018 section investissement pour étudier les priorités avec l'assemblée

Point sur les professionnels de santé, Mr le Maire informe le conseil qu'une réunion entre les investisseurs et le corps médical présent sur la commune a lieu ce soir, quoiqu'il en soit au 01 juillet 2018, un loyer leur sera demandé au prorata des m<sup>2</sup> utilisé par chacun des professionnels.

Stade :

- Eclairage : Mr Vieira informe le conseil qu'à ce jour rien n'a été lancé, avant tout il faut d'abord voir s'il y a obligation d'améliorer cet éclairage, et si c'est le cas il faudra prendre attache auprès des services du Département pour la validation en raison de la proximité de la rocade. De plus il conviendra de faire réaliser ces travaux par une entreprise professionnelle. Mr Vieria prendra contact avec le club avant de reprendre l'étude.
- Buts : il faut prévoir de changer une paire de buts

Inauguration de la mairie :

Mr le Maire propose la date du 23 juin en même temps que la fête de la musique

Planning des salles communales :

Mme Sanguine propose à la commission de se réunir le 05/03 à 20h30 en mairie

PCS :

Mme Sanguine doit voir avec Paul pour finaliser en urgence

Contrat civique :

CpteRenduCM20180226.doc

Mr Dubreuilh informe le conseil que Mme Océane CLINF a démissionné, nous reprendrons un nouveau contrat civique à la rentrée de septembre, nous avons déjà une candidature intéressante et toujours pas de candidats sur Génissac.

Prochaine réunion :

Une commission finances est prévue pour le 19 mars à 18h00

Une commission voirie est programmée pour le 12 mars à 20h30

Le prochain CM est fixé au 09 avril 2018, sauf cas d'urgence

Reste à fixer une date pour le CMJ, Mme Bullido s'en occupe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30.